



## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE MEGEVE DANS LE CADRE DU MAINTIEN ET DE L'ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

Le dossier complété (demande dûment complétée et signée + pièces justificatives obligatoires) est à envoyer ou à déposer en Mairie de Megève, BP 23, 74120 MEGEVE, **avant le 1<sup>er</sup> avril 2020.**

### Cadre réservé à l'administration

N° de dossier : MEAM-2020-

date de réception : ..... / ..... / .....

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- individuel       GAEC       EARL       GFA  
 Société civile d'exploitation agricole       autres, préciser : \_\_\_\_\_

#### **Pour les demandeurs individuels :**

N° SIRET (obligatoire) : \_\_\_\_\_

M.     Mme

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_

Prénom(s) du demandeur : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

(du siège d'exploitation)

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° M.S.A : \_\_\_\_\_

#### **Pour les GAEC ou autres formes sociétaires :**

N° SIRET (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Nom et prénom(s) du gérant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

(du siège d'exploitation)

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° M.S.A : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom(s) des associés exploitants	Date de naissance	N° M.S.A

**Pour tous les demandeurs :**

Adresse (si différente du siège d'exploitation) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Justifie(nt) de la qualité de jeune(s) agriculteur(s) :  oui,  non  
depuis le ..... /..... /.....

Justifie(nt) de la qualité de nouvel(s) exploitant(s) :  oui,  non  
depuis le ..... /..... /.....

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Faites-vous les foins sur la (les) parcelle(s) exploitée(s) ?  oui  non

Votre production vous permet-elle d'être autosuffisant ?  oui  non

Production de foins à l'année (estimation) : \_\_\_\_\_

**ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR**

- ▶ Je demande (nous demandons) à bénéficier de la prime relative :
  - au bon entretien du siège d'exploitation (BESA),
  - à l'agriculture de montagne (PAM),
  - à l'entretien des alpages (PEA),
  
- ▶ Je suis informé(e) (nous sommes informés) que la Commune ou son représentant s'autorise à contrôler tous les renseignements fournis dans la présente demande ainsi que la bonne application des obligations prescrites par l'autorité administrative.
  
- ▶ Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements ou en cas de fausse déclaration, la Commune se donne le droit de ne pas procéder au versement de la subvention ou de réclamer les sommes perçues.
  
- ▶ Je déclare (nous déclarons) accepter et faciliter les contrôles effectués par les autorités compétentes pour l'ensemble des paiements que je sollicite (nous sollicitons).
  
- ▶ J'atteste (nous attestons) sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur l'ensemble de ce formulaire.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur (du gérant pour les formes sociétaires ou de tous les associés pour les GAEC)

## LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES ET OBLIGATOIRES A FOURNIR

**Le formulaire de demande de subvention dument signé doit être complété par :**

- ANNEXE 1 : Parcelles de l'exploitation,
- ANNEXE 2 : Le cheptel de l'exploitation,
- ANNEXE 3 : Le cheptel de l'alpage,
- ANNEXE 4 : Numéros d'oreilles des animaux composant le cheptel,
- une attestation d'affiliation à la M.S.A pour l'année en cours,
- une attestation d'affiliation à un organisme d'assurance des exploitants agricoles pour l'année en cours,
- une copie du relevé d'exploitation M.S.A de l'année en cours,
- Pour les jeunes agriculteurs : une attestation du Comité Départemental d'Orientation de l'Agriculture,
- un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B).

### **Traitement des dossiers de demande de subventions :**

Chaque dossier sera étudié par la Commission agricole qui délivrera, en cas d'acceptation de la demande, une lettre de notification accompagnée d'une convention. Le bénéficiaire de la subvention devra respecter les obligations prescrites dans ladite convention.

Le versement de la subvention se fera à la réception en Mairie de la convention dument signée par le bénéficiaire. Elle ne sera délivrée qu'une seule fois pour une même exploitation quelle que soit sa forme juridique.

## ANNEXE 1 - PARCELLES DE L'EXPLOITATION

Compléter le tableau suivant permettant le calcul de la prime « BESA » :

Parcelle (section et n°)	Lieu dit	Superficie de la parcelle (en m <sup>2</sup> )	Superficie exploitée (en m <sup>2</sup> )	Nature du terrain	A titre indicatif - % de la pente <i>(A compléter seulement pour les parcelles foinées)</i>			
					Pas de pente (<5%)	Peu de pente (5 à 10%)	Pente moyenne (10 à 15%)	Pente forte (>15%)

**ANNEXE 2 - LE CHEPTEL DE L'EXPLOITATION**

Compléter le tableau suivant permettant le calcul de la « PAM » :

<b>DESIGNATION</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>POINTS</b> (colonne réservée à l'administration)
<b><u>CONCOURS</u></b>		
BOVINS présentés au Concours de la Race d'Abondance	.....	.....
CHEVAUX/JUMENTS présentés au Concours	.....	.....
<b><u>CHEPTEL DE L'EXPLOITATION au 1er janvier</u></b>		
BOVINS/EQUINS de 6 mois à 2 ans	.....	.....
BOVINS de plus de 2 ans	.....	.....
CHEVAUX/JUMENTS de plus de 2 ans	.....	.....
MOUTONS/CHEVRES de plus de 1 an	.....	.....

**INSCRIRE LES NUMEROS D'OREILLES POUR TOUS LES BOVINS, LES OVINS, CAPRINS & EQUINS  
INSCRITS SUR L'EXPLOITATION SUR LA FEUILLE ANNEXE 3.**

**ANNEXE 3 - LE CHEPTEL DE L'ALPAGE**

Compléter le tableau suivant permettant le calcul de la « PEA » :

DESIGNATION	NOMBRE	POINTS (colonne réservée à l'administration)
<p><b><u>CHEPTEL DE L'ALPAGE</u></b> (<i>seulement si l'Alpage se situe sur MEGEVE</i>)</p> <p>Nom de l'Alpage : _____</p> <p>Localisation (adresse – lieudit) : _____</p>		
BOVINS	.....	.....
CHEVAUX/JUMENTS	.....	.....
MOUTONS/CHEVRES	.....	.....

**INSCRIRE LES NUMEROS D'OREILLES POUR TOUS LES BOVINS, LES OVINS, CAPRINS & EQUINS  
INSCRITS SUR L'EXPLOITATION SUR LA FEUILLE ANNEXE 3.**

**ANNEXE 4 – NUMEROS D'OREILLES**

Compléter le tableau suivant :

<b>BOVINS</b> De 6 mois à 2 ans	<b>BOVINS</b> De plus de 2 ans	<b>OVINS ET CAPRINS</b>	<b>EQUINS</b> (n° de puces)